

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. François Boissonneault, maire
M. Robert Chabot, conseiller
M. Claude Baillargeon, conseiller
M. Christian Beaudry, conseiller
M. Michel Brien, conseiller
M. Adrien Steudler, conseiller

Est absent : M. Réjean Boutin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 janvier 2014 à 19 h, à la salle du conseil située au 348, rue de l'Église, à Racine.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES :

La séance ordinaire est ouverte à 19 h par M. François Boissonneault, maire de Racine.

Mélisa Camiré, Directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

- 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013;
- 3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2013;
- 3.3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2014 à 19 h;
- 3.4. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2014 à 19 h 15;

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

5. ADMINISTRATION :

- 5.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 7 janvier 2014;

6. CORRESPONDANCE :

- 6.1. Liste des correspondances;

7. RÈGLEMENT :

- 7.1. Adoption du règlement 238-12-2013 remplaçant le règlement 177-01-2011 concernant la politique de remboursement des frais de séjour, de repas, de stationnement, de kilométrage et politique pour le conjoint et la rédaction de rapport à la suite d'une formation;
- 7.2. Avis de motion du règlement 239-01-2014 modifiant le règlement 211-10-2012 concernant le mesurage de l'épaisseur de l'écume et des boues ainsi que la vidange des fosses septiques;
- 7.3. Avis de motion du règlement 240-01-2014 remplaçant le règlement 220-01-2013 interdisant l'épandage durant certains jours;

8. RÉOLUTIONS :

- 8.1. Services d'archivistes pour 2014, honoraires de 932,79 \$;
- 8.2. Renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal 2014;
- 8.3. Accueil des nouvelles entreprises;
- 8.4. Demande d'appui – Conférence régionale des Élus de l'Estrie (CRÉE) et MRC du Val-Saint-François- Service des programmes fiscaux que la municipalité fasse partie de l'entente, à compter de 2014, pour les compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques;

9. QUESTIONS DIVERSES :

**10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS
(30 minutes maximum) :**

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

2014-01-008

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame la Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le projet d'ordre du jour soit accepté tel que lu, à l'exception de l'ajout suivant:

9.1 Nouvelles de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt - informations.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2014-01-009

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal tenue le 2 décembre 2013.

Il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013, et que le procès-verbal de la séance soit et il est accepté tel que rédigé.

2014-01-010

3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2013

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal tenue le 12 décembre 2013.

Il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013, et que le procès-verbal de la séance soit et il est accepté tel que rédigé.

2014-01-011

3.3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2014 à 19 h

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal tenue le 8 janvier 2014 à 19 h.

Il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2014 à 19 h, et que le procès-verbal de la séance soit et il est accepté tel que rédigé.

2014-01-012

3.4. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 janvier 2014 à 19 h 15

ATTENDU QUE tout un chacun des membres de ce conseil déclare et reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal tenue le 8 janvier 2014 à 19 h 15.

Il est proposé par M. Robert Chabot , conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est, par la présente, exemptée de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2014 à 19 h 15, et que le procès-verbal de la séance soit et il est accepté tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum) :

La période de questions débute à 19 h 06 et se termine à 19 h 14.

Les sujets du journal le RacinOscope et du point 7.1 ont été discutés.

5. ADMINISTRATION :

2014-01-013

5.1. Adoption de la liste des comptes à payer au 7 janvier 2014

Il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la liste de comptes à payer au montant de trois cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix dollars et quatre-vingt-onze cents (325 790,91 \$) préparée par la Directrice générale et secrétaire-trésorière, couvrant la période du 22 novembre 2013 au 7 janvier 2014, soit adoptée.

6. CORRESPONDANCE :

6.1. Liste des correspondances

La liste des correspondances reçues au mois de décembre est remise aux membres du conseil.

7. RÈGLEMENT :

2014-01-014

7.1. Adoption du règlement 238-12-2013 remplaçant le règlement 177-01-2011 concernant la politique de remboursement des frais de séjour, de repas, de stationnement, de kilométrage et politique pour le conjoint et la rédaction de rapport à la suite d'une formation;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 décembre 2013 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement no 177-01-2011;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à la majorité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 238-12-2013 remplaçant le règlement 177-01-2011 concernant la politique de remboursement des frais de séjour, de repas, de stationnement, de kilométrage et politique pour le conjoint et la rédaction de rapport à la suite d'une formation.

2014-01-015

7.2. Avis de motion du règlement 239-01-2014 modifiant le règlement 211-10-2012 concernant le mesurage de l'épaisseur de l'écume et des boues ainsi que la vidange des fosses septiques;

Avis vous est par les présentes donné par M. Robert Chabot, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement numéro 239-01-2014 remplaçant le règlement 211-10-2012 concernant le mesurage de l'épaisseur de l'écume et des boues ainsi que la vidange des fosses septiques.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2014-01-016

7.3. Avis de motion du règlement 240-01-2014 remplaçant le règlement 220-01-2013 interdisant l'épandage durant certains jours;

Avis vous est par les présentes donné par M. Christian Beaudry, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil, il proposera ou fera proposer l'adoption d'un règlement numéro 240-01-2014 remplaçant le règlement 220-01-2013 interdisant l'épandage durant certains jours.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

8. RÉOLUTIONS :

2014-01-017

8.1. Services d'archivistes pour 2014, honoraires de 932,79 \$;

CONSIDÉRANT QUE la firme Hamel et Boisvert s.e.n.c., firme d'archivistes et de gestionnaires d'information, a offert ses services à la municipalité de Racine pour une treizième année consécutive;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services actuelle constitue une aide ponctuelle pour la gestion des documents et le classement des archives, de même que la formation du personnel du bureau;

CONSIDÉRANT QUE les besoins immédiats concernent, dans l'ordre de priorité :

- l'application du calendrier de conservation;
- la mise à jour du calendrier de conservation;
- le retrait des documents semi-actifs et inactifs des classeurs;
- la préparation de la destruction des dossiers semi-actifs et inactifs qui l'exigent;
- la production des listes de documents entreposés aux archives et des documents détruits;
- la création et l'application du plan de classification;
- l'organisation et la mise en valeur des archives historiques;
- la mise à jour continue du contenu de la base de données du logiciel de la municipalité;
- le soutien continu à la gestion des documents ou l'intervention spécifique pour résoudre un problème relié à une série de documents en particulier;

À ces causes, il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Racine accepte d'engager M. Michel Hamel, de la firme d'archivistes et de gestionnaires d'information Hamel et Boisvert s.e.n.c., pour une semaine de quatre jours, afin d'effectuer les tâches ci-haut mentionnées pour la somme de neuf cent trente-deux dollars et soixante-dix-neuf cents (932,79 \$) plus taxes.

2014-01-018

8.2. Renouvellement de l'adhésion à Québec Municipal 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de renouvellement pour le portail Québec municipal;

CONSIDÉRANT QUE le portail Québec municipal offre toute une gamme de services spécialisés;

À ces causes, il est proposé par M. Robert Chabot, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité adhère au portail Québec municipal, pour le coût de deux cent soixante-quinze dollars (275 \$) plus les taxes applicables.

2014-01-0019

8.3. Accueil des nouvelles entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine veut mettre tout en œuvre pour favoriser le développement de son territoire auprès des entreprises désireuses de s'implanter sur le territoire et de générer une activité économique.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir aux nouvelles entreprises sur son territoire un panier d'aliments régional;

À ces causes, il est proposé par M. Claude Baillargeon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité autorise une somme de cent dollars (100 \$) afin d'acheter les produits pour constituer un panier d'aliments régional pour chacune des nouvelles entreprises qui s'établiront sur le territoire de la municipalité.

2014-01-020

8.4. Demande d'appui – Conférence régionale des Élus de l'Estrie (CRÉE) et MRC du Val-Saint-François – Service des programmes fiscaux que la municipalité fasse partie de l'entente, à compter de 2014, pour les compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE le MAMROT a un programme de compensation tenant lieu de taxes pour les terres publiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine a formulé plusieurs demandes afin d'être ajoutée dans la répartition de l'enveloppe de la mesure de compensations pour les terres publiques depuis 2008;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière confirme que la répartition 2013 était reconduite pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE pour la municipalité de Racine, cette décision se traduit par une sixième année consécutive sans compensation;

CONSIDÉRANT QUE le montant de perte en revenu de taxation représente environ 0.02 ¢ sur le taux général de taxation à être directement assumé par les citoyens depuis plus de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE la perte estimée pour la municipalité de Racine incluant l'exonération de la taxe de mutation représente plus de 320 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Racine juge que de reconduire pour 2014 la même répartition de l'enveloppe de 20.7 millions selon la même répartition qu'en 2013 sans nous y ajouter est inacceptable;

À ces causes, il est proposé par M. Michel Brien, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité demande l'aide de la Conférence régionale des Élus de l'Estrie (CRÉE) et de la MRC du Val-Saint-François afin que justice soit apportée dans notre dossier de distribution des crédits de compensation par l'ajout de terres publiques pour assurer la protection du parc du Mont-Orford sur le territoire de la municipalité de Racine.

9. QUESTIONS DIVERSES :

9.1 Nouvelles de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt - informations.

M. le conseiller Christian Beaudry informe la population que la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt a informé ses membres que les travaux de reconstruction de la caserne, qui devaient débiter en décembre, seront reportés après le dégel 2014, compte tenu qu'ils n'étaient pas possible de recevoir des soumissions qui entraient dans les budgets prévus à cause des conditions climatiques actuelles.

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

La période de questions débute à 19 h 21 et se termine à 19 h 26.

Les sujets des points 7.1, 7.2 et 7.3, et un point de la liste des comptes à payer ont été discutés.

2014-01-021

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant

M. le conseiller Robert Chabot propose la levée de la séance à 19 h 27.

M. François Boissonneault
Maire

Mme Mélisa Camiré
Directrice générale et secrétaire-trésorière